

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h à la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**PRÉSENCES :**

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette- Katy Nadeau – Mélissa Boucher  
Caron - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et monsieur Sébastien Bérubé employé au garage municipal sont aussi présents à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h .

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de mars 2019;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Chargée de projets – Mme Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale : a) Fauchage des bordures de chemins;

- 9- Avis de motion – rémunération des élu(e)s
- 10- Projet de règlement - Rémunération des élu(e)s;
- 11- Demande d'autorisation;
- 12- Coût de remplacement lumières de rue;
- 13- Demande d'appui projet d'implantation de Visio conférence bibliothèque;
- 14- Demande de commandite – évènement culturel scolaire;
- 15- Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019;
- 16- Règlement Gestion contractuelle;
- 17- Adoption des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2018;
- 18- Dossier député Denis Tardif :
  - Demande aide pour cessation du réseau;
  - Résolution pour dérogation subvention de 4 500,00\$, dossier 9-1-1;
  - Résolution pour l'acceptation du rapport de l'ingénieur pour le projet de plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;
- 19- Dossier école - Participation financière - École des Parchemins ;
- 20- Dossier eau potable;
- 21- Questions diverses
  - A) Location salle – Artiste;
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
- 22- Période de questions (15 minutes);
- 23- Levée de l'assemblée.

2019– 035

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette  
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

## PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2019 – 036

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité conseillers(ères),

Que le procès-verbal de mars 2019 soit accepté tel que présenté en en apportant les corrections demandées.

### **COMPTES DU MOIS DE MARS 2019 :**

Agro Envirolab	# 150310	70.13	5134
Air liquide	# 69598702	25.88	5135
Buanderie RDL	#542312	27.59	5136
Mon bureau .CA	# 16582	139.55	5137
Canadian tire	# 11236384	301.06	5138
Carmen Massé	#5	251.58	5139
Carrefour du camion RDL	# GH6919	204.87	5140
Centre Routier	# 409081A, 443258A	224.44	5141
Croix Rouge	# CRC-F040102	219.89	5142
Distribution Rioux	# 1898, 1899	98.63	5143
Denise Dubé	Petite caisse	242.56	5144
Bertrand Émond	# 16	837.54	5145
Epicerie chez Nancy	# A0349074	29.95	5146
Fonds d'info sur terri	# 201900306700	28.00	5147
Jacques Larochelle	# 65438, 65473, 65643	4 146.24	5148
Jean-Roch Roy	# 13596	689.85	5149
Macpek	# 9517,1014,51014, 51017	380.17	5150
Alain Morin	# 20190402	298.95	5151
MRC de Témiscouata	# 201900186	188.98	5152
Keven Lévesque Ouellet	# 20190402	447.96	5153
Peterbilt	# 49891Q	114.46	5154
Pétroles Turmel	# 7621, 8208, 8393	291.85	5155
Salaire	mars	11 608.51	Accesd
Conseil	mars	1 925.53	Accesd

DAS Provincial	mars	5 199.28	Accesd
DAS fédéral	Janv, fév, mars	7 490.21	Accesd
	<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b><u>35 483.66\$</u></b>	

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2019, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2019– 037

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS(ES)**

Avis de motion est donné par M. Alain Morin, qu'à une séance subséquente, sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des élus (es) municipaux.

**RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S:**

Le projet de règlement sur l'augmentation salariale nécessaire pour compenser la perte de revenu net lorsque le montant maximal prévu par la loi pour l'allocation de dépenses est atteint

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 264 – 2019 AMENDANT  
L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NO. 259 – 2018 TRAITEMENT  
DES ÉLUS(ES)**

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire faire un amendement à l'article 7 du règlement 259 – 2018 relatif à la rémunération des élus (es);

2019 – 038            IL EST PROPOSÉ    par M. Alain Morin;  
   APPUYÉ            par Mme Katy Nadeau;  
   ET RÉSOLU        sur division

Que le règlement portant le numéro 264- 2019, soit et est adopté par le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, et qu'il soit statué et décrété par ce

règlement, que l'article 7 du règlement no. 259 - 2018 soit amendé et que dorénavant il se lise comme le suivant:

**ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION**

7.1    Que la rémunération de base des élus.e.s municipaux augmente à 8 096,76 \$ pour la mairesse, 2 698,92 \$ pour chacun des conseiller(e)s et à 4 048,38 \$ pour le maire suppléant.

7.2    Plus une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie inhérente à la fonction. (Maire 4 048,38 \$, chacun des conseiller(r)s : 1 349,46 \$ et maire suppléant: 2 024,19 \$)

7.3    La rémunération de base de chacun des élu.e.s ne pourra être perçue par l'élu.e que s'il assiste aux séances régulières mensuelles ou spéciales et qu'il en occupe au moins 75% de la séance, chacune de ses présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle.

7.4    Le présent projet de règlement abroge l'article 7 du règlement no. 259- 2018.

**7.5** Une augmentation de 2% plus 20,5% (hausse salariale équivalent à la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement fédéral) pour l'année 2019.

**7.6** Une augmentation de 2% (pour le coût de la vie) sera accordée aux élu(e)s à tous les ans.

## **ARTICLE 8 : ADOPTION**

**8.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prévus par la loi.**

**MADAME HÉLÈNE DURETTE SE PRONONCE CONTRE CE PROJET DE RÈGLEMENT.**

## **DEMANDE D'AUTORISATION RÉJEAN DESCHÊNES**

2019– 040

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise M. Réjean Deschênes à se servir du chauffage à l'huile quand la fournaise à bois ne suffit pas pour chauffer l'église.

## **LUMIÈRES DE RUES AU DELL**

2019– 041

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata change 3 lumières de rues défectueuses pour des lumières de rues au DELL.

## **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE LA VISIOCONFÉRENCE**

Nous, membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, considérons que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

En ce sens,

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

2019- 042

APPUYÉ par Mme Hélène Durette

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que nous appuyons le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Nous reconnaissons ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

## **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**

**CONSIDÉRANT** que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

**CONSIDÉRANT** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et

que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

2019- 043

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;

APPUYÉ par M. Alain Morin;

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2019, Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, et invite tous les citoyennes et citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 263 - 2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QU'** une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »)

**ATTENDU QUE** l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.* prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

**ATTENDU QU'** en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

**ATTENDU QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mars 2019;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

2019- 044

APPUYÉ par M. Guy Thibault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le règlement sur la gestion contractuelle soit adopté

### **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

2019- 045

APPUYÉ par M. Alain Morin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2018 préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornthorn.

**APPUI DANS LA DÉMARCHE DE CESSATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU que seulement 13 résidences sont desservies par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

ATTENDU qu'une étude a été faite par un ingénieur de Norda Stelo, M. Éric Bélanger et que le coût pour rendre le réseau d'aqueduc conforme serait de deux million de dollars (2 000 000,00\$);

ATTENDU que seulement l'entretien annuel par résidence serait de deux mille dollars (2 000,00\$);

2019 - 046

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à la ministre madame Andrée Laforest de nous aider dans le processus de cessation du réseau aux contribuables utilisateurs du réseau d'aqueduc.

**DEMANDE DE DÉROGATION DE LA SUBVENTION DE 4 500,00\$ DANS LE CADRE DU DOSSIER 9-1-1**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a édicté les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre prochain;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de 4 500,00\$ a été demandée à l'Agence municipale 9-1-1 par la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour soutenir les actions de préparation aux sinistres;

ATTENDU que la demande d'aide financière a été demandée après la date limite pour recevoir cette subvention, et que l'Agence municipale 9-1-1 refuse de nous accorder quand même cette aide financière;

2019– 047

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par M. Guy Thibault;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Denis Tardif de nous aider dans notre démarche auprès de l'Agence municipale 9-1-1 pour récupérer la somme de 4 500,00\$.

#### **ACCEPTATION DU RAPPORT D'INGÉNIEUR - DOSSIER PISRMM**

2019– 048

IL EST PROPOSÉ par M.Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Denis Tardif de nous aider dans notre démarche auprès du Ministère des Transports du Québec pour qu'il reconnaisse le rapport d'ingénieur préparé en 2004.

La municipalité a investi sur cette route depuis cette période et elle pense que cette dépense n'est pas nécessaire au bon fonctionnement des travaux.

#### **DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE ROSA D. LAVOIE**

ATTENDU que dans le cadre de l'implantation du projet particulier le C-FIER à l'école des Parchemins en 2019 – 2020;

ATTENDU qu'il y aura un réaménagement important dans l'école pour la rentrée scolaire 2019 et que le local actuel qui sert pour le dîner des élèves deviendra un studio de musique;

2019 - 049

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, accepte de prêter gratuitement la salle Rosa D Lavoie pour faire diner les enfants à chaque jour. Un bail de location sera signé pour définir la responsabilité de chaque parti.

**MANDAT AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT – ÉCOLE DE TYPE ALTERNATIF**

2019 - 050

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin ;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, mandate le comité de développement à financer le projet d'école communautaire entrepreneuriale de type alternatif via le fonds de développement du territoire (FDT) à la hauteur de vingt et un mille dollars (21 000,00\$).

**PROJET ÉQUIPEMENTS - FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2019 – 051

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne son appui pour le projet d'achat de chaises pour compléter le projet multimédia. Le conseil accepte de prendre quatorze mille neuf cent soixante-trois dollars dans l'enveloppe locale de FDT pour le projet de chaises présenté par madame Andrée-Anne Caron, chargée de projet.

**DEMANDE TARIF SPÉCIAL – LOCATION SALLE ROSA D.  
LAVOIE PAR MADAME SYLVIE BLUTEAU**

ATTENDU qu'une demande a été faite pour louer la salle Rosa D. Lavoie pour 2 jours consécutifs afin de réaliser une exposition de toiles;

2019 – 052

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata enlève soixante-quinze (75,00\$) pour la location de 2 jours consécutifs de la salle Rosa D. Lavoie

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À 22 h 15, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

---

Directrice générale

---

Mairesse